

Arrêté portant approbation de l'avenant n°3 à l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Le Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,

Vu le code du travail ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu la loi n°96-452 du 28 mai 1996 modifiée portant diverses mesures d'ordre sanitaire, social et statutaire, et notamment son article 34 ;

Vu l'arrêté du directeur général de la Caisse des dépôts et consignations du 13 novembre 2009 portant transposition à l'Établissement public du statut des personnels ayant conservé le bénéfice des droits et garanties de la CANSSM;

Vu l'avis du Comité technique de la Caisse des dépôts et consignations du 20 Mai 2019

ARRÊTE :

<u>Article 1</u>: Sont approuvées les dispositions de l'avenant n°3 à l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'Etablissement public CDC annexées au présent arrêté.

<u>Article 2</u>: Le Directeur des Ressources humaines du Groupe et de l'Etablissement public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est publié dans l'intranet de l'Etablissement public.

Fait à Paris, le

1 7 JUIN 2019

Eric LOMBARD

Caisse des dépôts et consignations 56 rue de Lille - 75356 PARIS 07 SP